# **La Trêve olympique débutera le 19 juillet par une messe**

[François Morinière](https://fr.aleteia.org/author/francois-moriniere/) - publié le 13/05/24 - Aleteia

La Trêve olympique n’est pas seulement une tradition ou un usage symbolique, c’est une volonté internationale formalisée par les Nations-Unies, dans des conditions très strictes. À l’ouverture de cette trêve, précise notre chroniqueur François Morinière, une messe sera célébrée par l’archevêque de Paris.

Il y a quelques jours au [Vatican](https://fr.aleteia.org/tag/vatican/), le préfet de la Congrégation pour la culture et la communication, le cardinal José Tolentino de Mendoça, a affirmé que les jeux olympiques était un signe d’espoir et de paix dans un monde déchiré par les guerres. Poète portugais et homme de confiance du pape pour entretenir le dialogue entre l’Église et les artistes, le cardinal a aussi dans ses dossiers les liens avec les sportifs. “La Trêve olympique est un exemple concret de l’esprit olympique. C’est l’une de ses expressions les plus belles”, a-t-il affirmé lundi 6 mai, à deux mois de l’ouverture des Jeux de Paris. Mais qu’est-ce que la trêve olympique ?

## Une trêve utilitaire

La tradition de la “Trêve olympique”, ou Ekecheiria, fut instituée dans la Grèce antique au IXe siècle avant [Jésus](https://fr.aleteia.org/tag/jesus/)-Christ par la signature d’un traité entre trois rois — Iphitos d’Élide, Cléosthène de Pisa et Lycurgue de Sparte — afin que les athlètes et spectateurs de ces cités, qui étaient presque constamment en guerre, puissent participer en toute sécurité aux Jeux olympiques. Cette trêve était sans doute de durée variable selon la localisation des jeux. Elle pouvait probablement durer d’un à quatre mois, mais nous sommes très mal documentés sur ce point ; pour les Jeux, elle est instituée pendant le mois qui précède l’événement. Pendant cette trêve, la cité accueillant les athlètes ne peut être attaquée. De même, spectateurs, sportifs et officiels en déplacement ou de retour de jeux, ne peuvent être inquiétés lorsqu’ils traversent des zones en guerre. En effet, contrairement à une légende tenace, la trêve antique n’implique absolument pas l’arrêt de toutes les guerres ; ce n’est qu’un “cessez-le-feu partiel”. Cette trêve était purement utilitaire. Sans elle, les Jeux n’auraient pas pu se tenir en raison des incessants déplacements des sportifs.

Son but est de préserver, dans la mesure du possible, les intérêts des athlètes et du sport en général ainsi que d’utiliser le rôle du sport pour promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation.

Prenant en compte la nouvelle réalité politique dans laquelle s’inscrivent le sport et les Jeux olympiques, le CIO a décidé de faire revivre la Trêve olympique à l’occasion des Jeux. Son but est de préserver, dans la mesure du possible, les intérêts des athlètes et du sport en général ainsi que d’utiliser le rôle du sport pour promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation. C’est en 1993 que cette tradition antique a été remise au goût du jour. À partir de cette date, l’Assemblée générale des Nations-Unies adopte, un an avant chaque édition des Jeux (soit une fois tous les deux ans), une résolution intitulée “[Édification d’un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l’idéal olympique](https://olympics.com/cio/treve-olympique/resolutions)“, résolution destinée à promouvoir la paix dans le monde grâce au sport. La première résolution de ce genre fut publiée le 25 octobre 1993, et elle fut mise en pratique lors des Jeux olympiques d’hiver de Lillehammer en 1994.

## Réclamation de la Russie

Alors que toutes les trêves olympiques précédentes avaient été adoptées sans vote, par consensus, celle à l’occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a fait l’objet d’un vote sur réclamation de la Russie. Cette requête fait écho au fait que le CIO considère l’invasion de l’Ukraine par la Russie en février 2022 comme une violation de la trêve olympique liée aux Jeux de 2022 à Pékin et a ainsi recommandé aux fédérations internationales de bannir leurs compétitions du sol russe et d’interdire tout symbole officiel russe (hymne ou drapeau), ainsi qu’au fait que le CIO a suspendu le Comité olympique russe en octobre 2023 pour avoir placé sous son autorité plusieurs organisations sportives de régions ukrainiennes occupées. Cette résolution a cependant été approuvée à la quasi-unanimité. La trêve olympique commencera donc sept jours avant le début de la compétition et s’achèvera sept jours après la fin des jeux paralympiques.

À l’occasion de l’ouverture de cette trêve, une messe solennelle sera célébrée le vendredi 19 juillet en [l’église de la Madeleine](https://fr.aleteia.org/2023/09/11/jo-2024-coupe-du-monde-de-rugby-a-la-madeleine-les-sportifs-ont-leur-chapelle/), en présence du président du CIO, Thomas Bach, et on l’espère aussi celle du président [Emmanuel Macron](https://fr.aleteia.org/tag/emmanuel-macron/). Elle sera retransmise sur CNews et sur KTO en direct. Cette célébration présidée par l’archevêque de Paris marquera de manière exceptionnelle l’engagement de l’Église de France autour des Jeux olympiques. Tous les catholiques de France sont bien sûr invités à y participer !